



prophete

**GARANTIE | SERVICE**

**E-BIKE**

FRANCE

# GARANTIE LÉGALE | GARANTIE COMMERCIALE

## 1. GARANTIE LÉGALE

Les prises de garantie peuvent être faites dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date d'achat. La garantie légale est limitée à la réparation ou au remplacement des éléments endommagés/du vélo et est effectuée selon notre choix. Notre garantie légale est toujours gratuite; Toutefois, elle ne s'applique pas si d'autres défauts que ceux de matériau et de traitement sont identifiés.

### GARANTIE SUR LA RUPTURE DE CADRE/FOURCHE

Le cadre et la fourche sont garantis 10 ans contre la rupture. La garantie démarre à la date d'achat. En cas de rupture de fourche ou de cadre, nous vous offrons sur présentation de la preuve d'achat le changement du E-Bike ou un avoir, moins les frais d'utilisation. Le montant du forfait d'utilisation dépend de la période écoulée depuis que vous avez acheté l'E-Bike. Toutefois, la garantie ne s'applique pas si d'autres défauts que ceux de matériau et de traitement sont identifiés.

### GARANTIE SUR LA BATTERIE

Nous garantissons pendant 2 ans le fonctionnement correct de la batterie. La garantie démarre à la date d'achat. La couverture de garantie est limitée à la réparation ou au remplacement de la batterie et est effectuée selon notre choix. Notre couverture de garantie est toujours gratuite. Toutefois, la garantie ne s'applique pas si d'autres défauts que ceux de matériau et de traitement sont identifiés. Les changements liés à l'usure, tels que les réductions de capacité sont expressément exclus de la garantie.

2. Le droit à la garantie légale ou commerciale doit être prouvé par la présentation du reçu d'achat par l'acheteur.
3. L'examen de la panne et de ses causes est toujours effectué par notre service après-vente. Les pièces remplacées dans le cadre de la garantie légale ou commerciale deviennent notre propriété.
4. Dans le cas de prises de garantie légale ou commerciale justifiées, les frais d'expédition et les frais de démontage et de montage sont à notre charge.
5. Si l'E-Bike a été modifié par un tiers ou par le montage de pièces externes et la défaillance survenue est liée à la modification, le droit à garantie légale et commerciale s'annule. D'autre part, il s'annule si les règlements dans la notice d'utilisation sur la manipulation et l'utilisation du vélo n'ont pas été respectés.  
Cela concerne notamment l'utilisation conforme ainsi que les instructions de maintenance et d'entretien.
6. Ne sont pas inclus dans la garantie légale ou commerciale :
  - les composants soumis à l'usure, la consommation (à l'exception de défauts de fabrication ou de matériel significatifs), tels que :

- Pneus
- Composants de frein
- Chaîne
- Autocollants/décorations
- Pignons de transmission
- Lampes
- Béquille
- Pignons
- Fusible
- Câbles
- Selle
- Batterie/Pile
- Poignée/housse
- Câbles Bowden
- etc.

- les dommages qui doivent être attribués à :
  - la non utilisation de pièces de rechange d'origine,
  - le montage non conforme de composants de l'acheteur ou d'un tiers,
  - les dommages causés par des pierres, la grêle, le sel de la route, les fu mées industrielles, le manque d'entretien, les produits de soins inappropriés, etc.,
- les consommables, qui ne sont pas en rapport avec les travaux de réparation sur les dysfonctionnements reconnus,
- tous les travaux de maintenance ou particuliers exécutés à la suite d'usure, d'accident ou de conditions d'utilisation telles que conduite sans respect des indications du fabricant,
- toutes les occurrences telles que le bruit, les vibrations, les changements de couleur, l'usure, etc., qui n'affectent pas les caractéristiques de base et de maniabilité,
- les frais pour travaux de nettoyage, de contrôle et de maintenance.

7. Le droit à la garantie légale ou commerciale ne permet au client que d'exiger la suppression du défaut. Les demandes de remboursement ou de réduction du prix d'achat s'appliqueront seulement suite aux échecs de réparation. Le remplacement d'un dommage direct ou indirect n'est pas couvert.
8. Tous les accords autres que ceux énumérés ci-dessus ne sont valables que s'ils sont confirmés par écrit par le fabricant.
9. Si vous avez un problème technique avec le vélo que vous avez acheté, contactez votre représentant commercial ou le représentant du service clientèle de votre pays :

**F**

SOCIÉTÉ	ADRESSE	CP	VILLE	"TÉLÉPHONE DU MAGASIN"	"MOBILE FRANCHISE (NE PAS COMMUNIQUER AUX CLIENTS)"	ADRESSE MAIL	OUVRE- TURE
SAS Chacon	1 Avenue Pasteur	13100	Aix-en-Provence	04 42 22 67 17	06 99 21 13 13	aix@repairandrun.com	Mardi-Samedi
SARL AVEM	12 Allée Paul Riquet	34500	Beziers	04 48 19 14 09	06 61 66 03 30	beziers@repairandrun.com	Lundi-Samedi
SAS Repair VTT	21 Rue de Bègles	33800	Bordeaux	05 32 80 00 21	06 13 79 43 09	bordeauxstjean@repairandrun.com	Lundi-Samedi
SAS Repair VTT	24 cours du Chapeau Rouge	33000	Bordeaux	05 56 30 94 00	06 13 79 43 09	bordeauxcentre@repairandrun.com	Lundi-Vendredi
SARL Mobil.IT	44 rue Nationale	59640	Dunkerque	06 24 73 98 24	07 45 10 09 83	dunkerque@repairandrun.com	Mardi-Samedi

SOCIÉTÉ	ADRESSE	CP	VILLE	"TÉLÉPHONE DU MAGASIN"	"MOBJLE FRAN-CHISE (NE PAS COMMNIQUER AUX CLIENTS)"	ADRESSE MAIL	OUVRE-TURE
SAS Repair and Run	13 Place Pierre Mendès France	59000	Lille	06 03 59 99 90	06 03 59 99 90	lille@repairandrun.com	Mardi-Samedi
SAS Repair and Run	8 Cours Lafayette	69003	Lyon	04 78 37 52 20	06 59 88 29 22	lyon@repairandrun.com	Lundi-Vendredi
SAS Repair and Run	43 Avenue Maréchal de Saxe	69006	Lyon	09 78 80 27 34	06 59 88 29 22	lyon@repairandrun.com	Lundi-Vendredi
SAS Chacon	31 rue de la République	13000	Marseille	04 96 22 39 97	06 99 21 13 13	marseillerepublique@repairandrun.com	Lundi-Samedi
SARL EM Holding	2 rue du Général Riu	34000	Montpellier	04 67 56 00 45	06 98 13 99 18	montpellierergare@repairandrun.com	Lundi-Samedi
SAS Repair and Run	1 Rue de l'Arc de Triomphe	75017	Paris	01 56 68 09 15	06 52 85 58 17	parisetoile@repairandrun.com	Lundi-Vendredi
SAS Repair and Run	64 Boulevard Voltaire	75011	Paris	01 71 76 62 16	06 21 71 36 34	parisvoltaire@repairandrun.com	Lundi-Samedi
SAS Repair and Run	89 Rue du Fbg Saint Martin	75010	Paris	01 45 96 08 34	07 88 97 71 30	parisgde@repairandrun.com	Lundi-Vendredi
SAS Repair and Run	Place Henri Freney	75012	Paris	07 54 36 54 36	07 54 36 54 36	parisgaredelyon@repairandrun.com	Lundi-Vendredi
SARL YOUKRAM	55 Rue du Simplon	75018	Paris	07 53 26 00 99	06 13 61 13 24	parisclignancourt@repairandrun.com	Lundi-Samedi
SAS MA-NAGEMIND	281 rue de Vaugirard	75015	Paris	01 86 04 18 89	06 11 81 88 18	parisvaugirard@repairandrun.com	Lundi-Vendredi
VDMI	Immeuble Le Crystal, 125 Rue alfred Sauvy	34470	Pérols/ Montpellier	04 48 19 14 09	06 61 66 03 30	montpellierest@repairandrun.com	Lundi-Vendredi
SAS 2MPC	2095 Avenue du Languedoc	66000	Perpignan	06 29 89 83 64	06 40 09 62 93	perpignan@repairandrun.com	Lundi-Samedi



## MENTIONS LÉGALES

Indépendamment de la garantie commerciale souscrite, le vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles L217-4 à L217-13 du Code de la consommation et aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil.

### ARTICLE L217-4 DU CODE DE LA CONSOMMATION

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

### ARTICLE L217-5 DU CODE DE LA CONSOMMATION

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

### ARTICLE L217-12 DU CODE DE LA CONSOMMATION

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

### ARTICLE 1641 DU CODE CIVIL

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

### ARTICLE 1648 1ER ALINÉA DU CODE CIVIL

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

### PIÈCES DÉTACHÉES

Les pièces détachées indispensables à l'utilisation du produit sont disponibles pendant la durée de la garantie du produit.